



Arrêté du Président
de la Communauté Urbaine
Grand Besançon Métropole

DAG.23.08.A24

Publié le : 06/10/2023

OBJET : Commission des contrats de concession de service public dans le cadre de la Concession de service public pour l'exploitation et la gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle - désignation d'agents et de personnes extérieures

La Présidente de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole,
Vu l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de la participation d'agents et de personnes extérieures aux réunions de la Commission des Contrats de Concessions dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les agents et personnes extérieures suivants sont désignés pour assister, en tant que besoin et avec voix consultative, aux réunions de la Commission des Contrats de Concessions dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation et la gestion de la base de loisirs et du camping d'Osselle :

- Mme Catherine GUIEU, Directrice Générale Adjointe des Services, Pôle Développement,
- Mme Chantal DUFAITRE, Cheffe du service Tourisme,
- Mme Emilie LIENARD, Chargée de mission Tourisme,
- Mme Cynthia GERBER, service Tourisme,
- M. Jean-Philippe DEMILLIER, Directeur de l'administration générale,
- Mme Stéphanie PONSOT, Directrice-Adjointe de l'administration générale,
- Mme Nabia BOYER, Service Affaires juridiques,
- M. Guillaume CLAUDEL, Service Affaires Juridiques,
- Mme Alix PILAT, Service Affaires Juridiques,
- Mme Sonia DINAR, Service Affaires Juridiques,
- Mme Myriam HENRIET, Cheffe du Service Conseil de Gestion Externe.

Article 2 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au registre des arrêtés et sur le site internet de GBM,
- adressé en Préfecture,

Besançon, le 06 OCT. 2023

La Présidente

Anne VIGNOT



